
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 049 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 66
Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes à l'ASCOMADE.

Association Loi 1901 créée en 1987 l'ASCOMADE (ASSociation des COlectivités pour la MAîtrise des Déchets et de l'Environnement) est un réseau de collectivités vidant à faciliter la gestion des déchets et de l'eau. Son objectif principal est de partager les savoir-faire, de mutualiser les moyens pour permettre aux collectivités de gagner en efficacité.

L'ASCOMADE exerce ses compétences dans 4 domaines : collecte des déchets, traitement des déchets, eau potable et assainissement. Elle exerce également deux compétences transversales, les problématiques non domestiques et la communication.

Le réseau est constitué de 41 adhérents (intercommunalités et communes de plus de 5000 habitants.

Le fonctionnement de l'ASCOMADE est classiquement associatif, chaque commune adhérente désigne un délégué.

Modes d'actions

L'ASCOMADE est un centre de ressource dont les actions visent à :

1. Organiser une quarantaine de rendez-vous par an (réunions, groupes d'échanges, formation, etc.) avec environ 600 participants ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 10 avril 2018

CO 049 DE (SUITE)

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes à l'ASCOMADE.

2. Répondre à plus de 400 demandes de renseignements par an ;
3. Réaliser et mettre à disposition de nombreux outils, guides techniques, de sensibilisation ;
4. Mettre en place depuis 2013 une plate-forme collaborative en ligne et le Forum ASCOMADE des Collectivités ;
5. Mettre en place les clubs des dirigeants des collectivités adhérentes ;
6. Organiser des visites d'études ;
7. Assurer une veille technique et réglementaire ;
8. Assure les retours d'expériences ;
9. Organiser la mutualisation, des commandes groupées...

Intérêts de l'adhésion

- Un réseau local d'experts (partage d'expériences entre collectivités) ;
- Des conseils & services au quotidien via l'équipe technique ;
- Un catalogue d'outils dédiés ;
- Des avantages tarifaires (événements, édition des outils de communication, Commandes groupées).

Modalités de l'adhésion

La CCAPSCJ est adhérente en 2017. Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'ASCOMADE pour l'année 2018 pour les options 1- OM, 2- assainissement et eau potable.

Coût de l'adhésion

Il est basé sur une population INSEE totale en vigueur de 23 502 habitants l'adhésion serait de 2 138 €.

VU l'avis favorable de la Commission Environnement en séance du 21 mars 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / ADHERE à l'ASCOMADE pour l'année 2018 ;
- 2 / RETIENT l'adhésion aux 3 domaines d'intervention ;
- 3 / AUTORISE le Président à verser le montant de l'adhésion.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

